

Date de dépôt : 21 novembre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Rolin Wavre : Blocage du centre-ville à l'appel des syndicats Unia, SIT et Syna les 16 et 17 octobre 2018 : quels ont été les coûts directs et indirects de ce blocage pour l'Etat et pour les régions publiques, en particulier les TPG ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 novembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La grève, droit légitime et reconnu par le droit suisse et international même s'il est soumis à des conditions, est un moyen d'action par lequel les salariés cessent l'activité pour laquelle ils sont employés afin de faire pression sur leur employeur dans la cadre de négociations.

La question écrite urgente que vous avez sous les yeux se concentre sur les coûts et la gêne engendrés par cette manifestation organisée sur le domaine public et en particulier sur le pont du Mont-Blanc, un endroit stratégique pour la circulation privée mais aussi professionnelle à Genève. Le choix du lieu dénote une volonté de causer, sur le plan économique, une perte aussi importante que possible aux entreprises de tous les secteurs et une gêne importante à l'ensemble des usagers, malgré le fait que la plupart d'entre eux n'aient aucun lien avec le conflit en cause.

La limitation de la liberté de circulation infligée à une partie de la population active genevoise est d'autant plus regrettable que l'issue du conflit syndical est largement liée à des négociations nationales sur lesquelles les partenaires locaux n'ont pas ou peu d'influence. A noter qu'il n'y avait, à l'époque de la grève, aucun vide conventionnel.

La volonté de paralyser la circulation en général est démontrée par le fait que, la manifestation étant initialement non autorisée à emprunter le pont du Mont-Blanc, ses responsables ont tout d'abord choisi de bloquer le trafic sur la place des 22-Cantons avant de contraindre le conseiller d'Etat responsable de la sécurité à céder pour éviter le danger d'affrontement (source : porte-parole du conseiller d'Etat). On est loin du dialogue social et de la paix du travail pourtant au centre de l'accord conclu dans la branche en 2017 et lié aux concessions faites par les employeurs.

De très nombreux citoyens ont interpellé leurs élus, dont le soussigné, afin de protester contre la volonté de faire déborder un conflit professionnel sur la voie publique et l'utilisation des moyens de l'Etat, et donc leurs impôts, pour « organiser la paralysie » et contenir les débordements toujours possibles.

C'est à ce titre que je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- **Quel a été le coût direct et indirect du dispositif policier très important mis en place, tant sur place qu'en divers lieux de la ville, pour détourner les flux de véhicules ? Quel impact sur les autres activités des forces de l'ordre ?***
- **Quel a été le coût pour les Transports publics genevois, eux aussi contraints de modifier leurs horaires ?***
- **Quel est le coût estimé pour l'économie privée dont les employés ou les transports de marchandises ont été empêchés de se déplacer pendant plusieurs heures deux jours de suite ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses concrètes qu'il voudra bien donner à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux trois principales interrogations que contient la présente question écrite urgente.

- ***Quel a été le coût direct et indirect du dispositif policier très important mis en place, tant sur place qu'en divers lieux de la ville, pour détourner les flux de véhicules ? Quel impact sur les autres activités des forces de l'ordre ?***

Pour gérer cet événement, la police a mis en place tant un dispositif de maintien de l'ordre qu'un dispositif de circulation. Le premier pour gérer l'ordre public, en sécurisant les divers chantiers présents sur le parcours, et le deuxième pour tenter d'anticiper les problèmes de circulation. Deux dispositifs de circulation ont été mis en œuvre. Le premier, proche de l'événement, pour sécuriser le cortège; le second, dans un secteur élargi pour dévier la circulation sur les principaux axes pénétrants dans le centre-ville. Enfin, la mise en place d'une communication de qualité a sans doute permis de minimiser les perturbations durant les deux jours de manifestation.

La manifestation a nécessité l'engagement d'environ 250 policiers sur les deux jours, dont un tiers était dévolu à la problématique de la mobilité en lien avec la manifestation.

- ***Quel a été le coût pour les Transports publics genevois, eux aussi contraints de modifier leurs horaires ?***

S'agissant des conséquences financières sur l'activité des TPG, l'impact global de ces deux jours de manifestation s'élève à environ 120 000 francs et les principaux postes de dépenses supplémentaires se déclinent ainsi :

- 14 000 francs : préparation et organisation préalables du service;
- 84 000 francs : mise à disposition et déploiement sur le terrain de personnel spécifique représentant environ 500 heures par journée, soit 1 000 heures pour les deux jours;
- 20 000 francs : heures chauffeurs non productives et heures supplémentaires suite aux perturbations.

- *Quel est le coût estimé pour l'économie privée dont les employés ou les transports de marchandises ont été empêchés de se déplacer pendant plusieurs heures deux jours de suite ?*

Les associations professionnelles du commerce genevois ont été consultées concernant ce blocage du centre-ville; il apparaît qu'il n'est pas possible de disposer de chiffres précis ou d'indices permettant de mesurer les pertes subies pour les petits commerces. Certaines grandes enseignes estiment toutefois avoir subi une perte de chiffre d'affaires de 5 à 15% le 16 octobre, mais bien moindre le lendemain, le 17 octobre. On peut encore supposer que les fortes perturbations des services de livraison, l'évitement du centre-ville par de potentiels clients et la difficulté pour le personnel de vente de rejoindre son lieu de travail, du fait du rallongement du temps de trajet, ont eu des conséquences négatives pour l'économie.

Il est ainsi certain que ce blocage a eu un impact économique négatif sur l'activité du commerce genevois, mais il est impossible d'avoir des éléments y relatifs techniques et précis. Cela impliquerait une conséquente mobilisation de ressources et n'apporterait par ailleurs aucune plus-value pour confirmer que ces deux journées de blocage du centre-ville ont été négativement ressenties par les professionnels actifs dans le commerce du centre-ville.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS